

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 juillet 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1790 Place Chayer

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0039:

La demande de dérogation mineure 2022-0039 vise à régulariser un lot ayant une superficie de 2 297,4 m² plutôt que les 3 000 m² minimalement prescrits à la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 23 juin 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière